

## 20. Décision Modificative n°1 – Budget Annexe « Hôtels d'Entreprises de la CCICV ».

### Délibération 2023-10-02-117

#### Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	65
Nombre de pouvoirs	14
Nombre de votants	79

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge des Finances et du Budget, qui informe que suite au vote de la vente des deux hôtels d'entreprises situés sur les ZAE de Flamanville et de Moulin d'Ecalles 1, il est nécessaire de faire figurer le montant ces ventes au BP 2023 du Budget Annexe Hôtels d'Entreprises de la CCICV dans un souci de meilleure sincérité budgétaire.

Les ventes sont de 325 000 € pour Flamanville et 450 000 € pour Moulin d'Ecalles 1, ainsi en section d'investissement, la modification s'inscrit comme suit :

Fonction	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
61	024	Produits des cessions d'immobilisations		+ 775 000,00 €

#### Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter à l'unanimité la Décision Modificative n°1 du BP 2023 du Budget Annexe Hôtels d'Entreprises de la CCICV.

Nombre de votants	79
Votes pour	79
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
076-2006704-2023-1002-2023-10-02-117-DE  
Date de réception en préfecture : 16/10/2023